

Conseil Municipal du 2 décembre 2019
Requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945.

"2.2 - Convention Métropole/Département/Commune : Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage, d'Entretien, d'Exploitation et de Financement par Subvention – Aménagement Entrée de Ville – Requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945.

Dans le cadre de l'aménagement des entrées de ville, la Commune a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence il y a plusieurs années afin de requalifier une portion de la RD 46, située en agglomération, sur l'avenue du 8 mai 1945 entre le rond-point au bas du cimetière et le rond-point du Général de Gaulle.

Les objectifs de la Commune étant de permettre l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement, d'intégrer les modes de déplacement actifs et ainsi permettre aux usagers d'emprunter cette voie dans les meilleures conditions.

Les aménagements prévus consistent en la création de trottoirs, d'une piste cyclable en site propre, de places de stationnement longitudinales et à la mise en valeur de l'entrée de ville.

Les travaux comprendront l'ensemble des prestations liées à leur exécution, à savoir :

- création d'une piste cyclable en site propre dans le sens montant,
- requalification de la chaussée (couche de roulement),
- création de places de stationnement,
- création de quais de bus,
- création de trottoirs,
- adaptation de l'éclairage public,
- aménagements paysagers et réseau d'arrosage,
- mise en place de mobiliers urbains (garde-corps),
- création du réseau pluvial,
- création de murs de soutènement.

Ce projet impacte la voirie départementale.

Le Département a accepté de cofinancer cette opération par voie de subvention à hauteur du montant qu'il aurait dû engager pour effectuer les travaux de reprise des structures de chaussée défectueuses soit 50 000 euros hors taxes.

La Commune elle sera amenée à financer une « passerelle » qui permettra le franchissement du pont de manière sécurisée pour les piétons.

L'ensemble des autres travaux sera à la charge de la Métropole.

Le coût global estimatif de l'opération comprenant l'ensemble des travaux s'élève à 600 000 euros."

Questions /Réponses :

" M. POUSSEL (Elu d'opposition) : Est-ce que les citoyens Fuvelains ont été consultés sur cet aménagement ?

M. GOUIRAND (Adjoint à l'urbanisme) : Les entrées de ville sont directement gérées par la Métropole. Les services de la Métropole viendront présenter, aux citoyens Fuvelains, le schéma qu'ils ont prévu. Les Fuvelains auront la possibilité de faire des remarques et des observations sur cet aménagement et s'il faut modifier le projet cela serait fait.

M. DUBUS (Elu d'opposition) : Dans ce même état d'esprit, est-ce que le Comité d'Intérêt de Quartier a été associé à ce projet ?

M. GOUIRAND (Adjoint à l'urbanisme) : Le projet n'est pas « ficelé » pour l'instant.

M. DUBUS : A-t-on une idée de la date de cette présentation et du début des travaux ?

M. GOUIRAND : Cela pourrait avoir lieu en début d'année, une fois que la convention sera signée et que les budgets seront mis en place. "